

Demande pour les dépenses de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE)

Utilisez ce formulaire :

- pour fournir les renseignements techniques sur vos projets de RS&DE;
- pour calculer vos dépenses de RS&DE;
- pour calculer vos dépenses de RS&DE admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement (CII).

Pour demander un CII, utilisez soit :

- l'annexe T2SCH31, *Crédit d'impôt à l'investissement – Sociétés*;
- le formulaire T2038(IND), *Crédit d'impôt à l'investissement (Particuliers)*.

Les renseignements demandés dans ce formulaire et les documents à l'appui de vos dépenses et de vos données du projet (Partie 2) sont prescrits.

Votre demande de RS&DE doit être produite dans les 12 mois suivant la date d'échéance de production de votre déclaration de revenus.

Pour vous aider à remplir ce formulaire, utilisez le T4088, *Guide pour le formulaire T661*, que vous trouverez dans notre site Web : www.arc.gc.ca/rsde.

Partie 1 – Renseignements généraux

010 Nom du demandeur Année d'imposition Du : <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center; width: 80px;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr><tr><td>Année</td><td>Mois</td><td colspan="2">Jour</td></tr></table> Au : <table style="display: inline-table; border: 1px solid black; text-align: center; width: 80px;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr><tr><td>Année</td><td>Mois</td><td colspan="2">Jour</td></tr></table>					Année	Mois	Jour						Année	Mois	Jour		Inscrivez l'un des renseignements suivants : <table style="margin: 0 auto; border: 1px solid black; text-align: center; width: 300px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td colspan="20">Numéro d'entreprise (NE)</td></tr> </table> <table style="margin: 0 auto; border: 1px solid black; text-align: center; width: 200px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td colspan="21">Numéro d'assurance sociale (NAS)</td></tr> </table>																					Numéro d'entreprise (NE)																																									Numéro d'assurance sociale (NAS)																				
Année	Mois	Jour																																																																																																	
Année	Mois	Jour																																																																																																	
Numéro d'entreprise (NE)																																																																																																			
Numéro d'assurance sociale (NAS)																																																																																																			
050 Nombre total de projets visés par votre demande cette année : 	100 Nom de la personne-ressource pour les renseignements financiers	105 Numéro de téléphone/poste	110 Numéro de télécopieur																																																																																																
115 Nom de la personne-ressource pour les renseignements techniques	120 Numéro de téléphone/poste	125 Numéro de télécopieur																																																																																																	

151 Si la demande est produite pour une société de personnes, le formulaire T5013 a-t-il été produit? 1 Oui 2 Non

Si vous avez répondu **non** à la ligne 151, remplissez les lignes 153, 156 et 157.

	156 %	157 NE ou NAS
153 Noms des associés		
1		
2		
3		
4		
5		

Partie 2 – Données du projet

Remplissez une partie 2 distincte pour chaque projet demandé cette année.

Section A – Identification du projet																				
200 Titre du projet (et code d'identification, s'il y a lieu)																				
202 Date de début du projet	204 Date de fin réelle ou prévue	206 Code du domaine de la science ou de la technologie (Consultez le guide pour la liste des codes)																		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: 8px;">Année</td> <td colspan="3" style="text-align: center; font-size: 8px;">Mois</td> </tr> </table>						Année		Mois			<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 15px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: 8px;">Année</td> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: 8px;">Mois</td> </tr> </table>					Année		Mois		
Année		Mois																		
Année		Mois																		
Historique des demandes pour le projet																				
208 1 <input type="checkbox"/> Suite d'un projet déjà visé par une demande 210 1 <input type="checkbox"/> Première demande pour ce projet																				
218 Est-ce un projet mené, en tout ou en partie, conjointement ou en collaboration avec d'autres entreprises? 1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non																				
Si vous avez répondu oui à la ligne 218, remplissez les lignes 220 et 221.																				
220 Noms des entreprises	221 NE																			
1																				
2																				
3																				
Section B – Description du projet																				
242 Quelles incertitudes scientifiques ou technologiques avez-vous tenté de surmonter? (350 mots maximum)																				
244 Quels travaux avez-vous effectués au cours de l'année d'imposition pour surmonter les incertitudes scientifiques ou technologiques décrites à la ligne 242? (Résumez l'investigation ou la recherche systématique) (700 mots maximum)																				
246 Quels avancements scientifiques ou technologiques avez-vous réalisés ou tentés de réaliser à la suite des travaux décrits à la ligne 244? (350 mots maximum)																				

Partie 2 – Données du projet (suite)

Section C – Renseignements supplémentaires			
Qui a rédigé les réponses de la section B?			
253	1 <input type="checkbox"/>	Employé impliqué directement dans le projet	254 Nom
255	1 <input type="checkbox"/>	Autre employé de l'entreprise	256 Nom
257	1 <input type="checkbox"/>	Consultant externe	258 Nom 259 Firme
Nommez les principales personnes impliquées directement dans le projet et précisez leurs qualifications/expérience.			
260	Noms		261 Qualifications/expérience et titre du poste
1			
2			
3			
265	Demandez-vous des dépenses de traitements ou salaires pour la RS&DE exercée à l'étranger?		1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non
266	Demandez-vous des dépenses pour la RS&DE exercée pour le compte d'une autre partie?		1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non
267	Demandez-vous des dépenses pour la RS&DE effectuée par des personnes autres que vos employés?		1 <input type="checkbox"/> Oui 2 <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu oui à la ligne 267, remplissez les lignes 268 et 269.			
268	Noms des particuliers ou des entreprises		269 NE
1			
2			
Quelles preuves sont disponibles à l'appui des travaux visés par la demande? (Cochez les éléments pertinents) Ne soumettez pas ces éléments avec la demande. Vous êtes toutefois tenu de les conserver au cas où nous voudrions les examiner.			
270	1 <input type="checkbox"/>	Documents de planification	276 1 <input type="checkbox"/> Rapports de progrès et comptes rendus de rencontres de projet
271	1 <input type="checkbox"/>	Registres d'attribution des ressources au projet, feuilles de temps	277 1 <input type="checkbox"/> Protocoles d'essais, données d'essais, analyse des résultats d'essais, conclusions
272	1 <input type="checkbox"/>	Conceptions d'essais	278 1 <input type="checkbox"/> Photographies et vidéos
273	1 <input type="checkbox"/>	Registre du projet, carnet de laboratoire	279 1 <input type="checkbox"/> Échantillons, prototypes, rebuts ou autres artéfacts
274	1 <input type="checkbox"/>	Conception, architecture du système et code source	280 1 <input type="checkbox"/> Contrats
275	1 <input type="checkbox"/>	Registres des essais	281 1 <input type="checkbox"/> Autres, précisez 282 <input style="width: 100px;" type="text"/>

Quelles dépenses avez-vous engagées pour vos projets de RS&DE?

Section A – Choix de la méthode pour le calcul des dépenses de RS&DE

Je choisis d'utiliser la méthode suivante pour calculer les dépenses de RS&DE et les crédits d'impôt à l'investissement (CII) connexes pour l'année.
Je comprends que mon choix est irrévocable (ne peut être changé) pour l'année.

- 160** 1 Je choisis d'utiliser la méthode de remplacement.
(Inscrivez « 0 » à la ligne 360 et remplissez la partie 5.)
- 162** 1 Je choisis la méthode traditionnelle.
(Inscrivez « 0 » aux lignes 355 et 502. Inscrivez les frais généraux à la ligne 360.)

Section B – Calcul des dépenses de RS&DE déductibles (au dollar près)

• Partie des traitements ou salaires relative à la RS&DE des employés exerçant directement des activités de RS&DE :		
a) employés, sauf les employés déterminés, pour les travaux exercés au Canada	300	+
b) employés déterminés, pour les travaux exercés au Canada	305	+
Total partiel (additionnez les lignes 300 et 305)	306	=
c) employés, sauf les employés déterminés, pour les travaux exercés à l'étranger (sous réserve de restrictions – consultez le guide)	307	+
d) employés déterminés, pour les travaux exercés à l'étranger (sous réserve de restrictions – consultez le guide)	309	+
• Traitements ou salaires indiqués à la ligne 315 pour les années précédentes qui ont été payés durant cette année d'imposition	310	+
• Traitements ou salaires engagés dans l'année mais non payés dans les 180 jours suivant la fin de l'année d'imposition	315	<input type="text"/>
• Coûts des matériaux consommés dans le cadre d'activités de RS&DE	320	+
• Coûts des matériaux transformés dans le cadre d'activités de RS&DE	325	+
• Dépenses relatives aux contrats de RS&DE effectuée pour votre compte :		
a) Contrats sans lien de dépendance (voir la remarque 1)	340	+
b) Contrats avec lien de dépendance (voir la remarque 1)	345	+
• Coûts de location du matériel utilisé avant 2014 :		
a) en totalité, ou presque (90 % du temps ou plus) pour la RS&DE	350	+
b) principalement (plus de 50 % du temps mais moins de 90%) pour la RS&DE. (Inscrivez 50 % des coûts de location si vous utilisez la méthode de remplacement ou inscrivez « 0 » si vous utilisez la méthode traditionnelle)	355	+
• Frais généraux et autres dépenses (inscrivez « 0 » si vous utilisez la méthode de remplacement)	360	+
• Paiements faits à des tiers (voir la remarque 2) (complétez le formulaire T1263*)	370	+
Total des dépenses courantes de RS&DE (additionnez les lignes 306 à 370 sauf la ligne 315) (Les sociétés pourraient devoir rajuster la ligne 118 de l'annexe T2SCH1)	380	+
• Dépenses en capital pour les biens amortissables prêts à être mis en service avant 2014 (Ne pas inclure ces dépenses en capital dans l'annexe T2SCH8)	390	+
Total des dépenses de RS&DE déductibles (additionnez les lignes 380 et 390)	400	=

Section C – Calcul du compte de dépenses de RS&DE déductibles (au dollar près)

Montant de la ligne 400	420	<input type="text"/>
Moins		
• aide gouvernementale provinciale relative aux dépenses incluses à la ligne 400	429	–
• autre type d'aide gouvernementale relative aux dépenses incluses à la ligne 400	431	–
• aide non gouvernementale relative aux dépenses incluses à la ligne 400	432	–
• CII pour la RS&DE déduits et/ou remboursés l'année passée (consultez le guide)	435	–
• vente de biens en capital de RS&DE et autres déductions	440	–
Total partiel (ligne 420 moins les lignes 429 à 440)	442	=
Plus		
• remboursements d'aide gouvernementale et non gouvernementale qui ont déjà été déduits du compte de dépenses de RS&DE	445	+
• solde du compte de dépenses de RS&DE déductibles à la fin de l'année passée (ligne 470 du T661 de l'année passée)	450	+
• transfert au compte de dépenses de RS&DE après une fusion ou une liquidation	452	+
• montant de CII pour la RS&DE récupéré l'année passée	453	+
Montant déductible disponible (additionnez les lignes 442 à 453) (inscrivez un montant seulement s'il est positif; s'il est négatif, ajoutez-le à votre revenu)	455	=
• Déduction demandée pour l'année courante (Les sociétés doivent inscrire ce montant à la ligne 411 de l'annexe T2SCH1)	460	–
Solde du compte de dépenses de RS&DE déductibles à reporter dans les années futures (ligne 455 moins ligne 460)	470	=

* Formulaire T1263, *Paiements à des tiers pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)*

Remarque 1 – Pour les dépenses relatives aux contrats effectuées après 2013, aucun montant ne peut être inclus relativement à l'acquisition ou la location de biens en capital.

Remarque 2 – Pour les paiements faits à des tiers effectués après 2013, aucun montant ne peut être inclus relativement à l'acquisition ou la location de biens en capital.

Partie 4 – Calcul des dépenses de RS&DE admissibles aux fins du calcul du crédit d'impôt à l'investissement (CII)

Le résultat sert à calculer vos CII remboursables et/ou non remboursables.

Indiquez séparément les dépenses courantes et les dépenses en capital (au dollar près)	Dépenses courantes		Dépenses en capital	
Dépenses totales de RS&DE (lignes 380 et 390)	492		496	
Plus				
• paiement des montants impayés des années passées (autres que les traitements ou salaires) (voir la remarque 5)	500	+		
• montant de remplacement visé par règlement (remplissez la partie 5) (Inscrivez « 0 » si vous utilisez la méthode traditionnelle)	502	+		
• dépenses de matériel à vocations multiples acquis avant 2014			504	+
• dépenses admissibles qui vous sont transférées (voir la remarque 3) (complétez le formulaire T1146**)	508	+	510	+
Total partiel (additionnez les lignes 492 à 508, ainsi que les lignes 496 à 510)	511	=	512	=
Moins (voir la remarque 4)				
• aide gouvernementale provinciale	513	-	514	-
• autre type d'aide gouvernementale	515	-	516	-
• aide non gouvernementale et paiements contractuels	517	-	518	-
• dépenses courantes (autres que les traitements ou salaires) qui n'ont pas été payées dans les 180 jours suivant la fin de l'année d'imposition (voir la remarque 5)	520	-		
• montants payés relativement à un contrat de RS&DE à une personne ou une société de personnes qui n'est pas un fournisseur imposable	528	-		
• 20 % des dépenses incluses aux lignes 340 et 370	529	-		
• dépenses prescrites non admissibles selon le Règlement (lisez le guide)	530	-	532	-
• autres déductions (lisez le guide)	533	-	535	-
• transactions avec lien de dépendance				
– aide qui vous a été attribuée (remplissez le formulaire T1145*)	538	-	540	-
– dépenses pour des contrats de RS&DE avec lien de dépendance (selon la ligne 345)	541	-		
– ajustements aux achats (limités aux coûts) de biens et de services de fournisseurs ayant un lien de dépendance avec vous (lisez le guide)	542	-	543	-
– dépenses admissibles que vous avez transférées (remplissez le formulaire T1146**)	544	-	546	-
Total partiel (ligne 511 moins les lignes 513 à 544, et ligne 512 moins les lignes 514 à 546)	557	=	558	=
Dépenses de RS&DE admissibles (additionnez les lignes 557 et 558)			559	=
Plus				
• montants de l'aide et des paiements contractuels remboursés dans l'année			560	+
Total des dépenses de RS&DE admissibles pour le calcul du CII (additionnez les lignes 559 et 560)			570	=

* Formulaire T1145, *Convention pour attribuer l'aide pour la RS&DE entre personnes ayant un lien de dépendance*** Formulaire T1146, *Convention pour transférer des dépenses admissibles relatives à des contrats de RS&DE entre personnes ayant un lien de dépendance*

Remarque 3 – Pour la ligne 510 (capital) – n'incluez que les dépenses engagées avant 2014 par le cédant (exécutant). Complétez la version la plus récente du formulaire T1146.

Remarque 4 – Pour les lignes 514, 516, 518, 532, 535, 540, 543 et 546 – n'incluez que les montants relatifs aux dépenses de nature capital effectuées avant 2014.

Remarque 5 – Pour les contrats sans lien de dépendance, inscrivez seulement 80% du montant du contrat.

Montant nominal servant au calcul de vos frais généraux et autres dépenses.

Cette partie sert à calculer le MRVR à inscrire à la ligne 502 de la partie 4. N'inscrivez rien dans cette partie si vous avez choisi la méthode traditionnelle à la partie 3 (ligne 162). Vous pouvez demander ce montant seulement si vous avez choisi d'utiliser la méthode de remplacement à la partie 3 (ligne 160) pour l'année.

Des règles spéciales s'appliquent dans le cas des employés déterminés. Calculez la base salariale à la section A et le MRVR à la section B.

Section A – Base salariale

Traitements ou salaires des employés, autres que les employés déterminés (selon les lignes 300 et 307) **810** +

Moins :

Rémunération fondée sur les bénéfices, gratifications et avantages imposables inclus à la ligne 810. **812** -

Total partiel (ligne 810 moins ligne 812) **814** =

Traitements ou salaires des employés déterminés

850	852	854	856	858	860
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
Nom de l'employé déterminé	Total des traitements ou salaires pour l'année (RS&DE et autres activités). N'incluez pas la rémunération fondée sur les bénéfices, gratifications et avantages imposables. (au dollar près)	Pourcentage du temps consacré à la RS&DE (maximum 75 %)	Montant de la colonne 2 multiplié par le pourcentage de la colonne 3	2,5 × A × B/365 A = maximum des gains annuels ouvrant droit à pension B = nombre de jours que l'employé a été engagé pendant l'année d'imposition	Inscrivez le montant le moins élevé : colonne 4 ou colonne 5
1					
2					
3					
4					
5					
(Inscrivez le total des montants de la colonne 6 à la ligne 816)					

816 +

Base salariale (total des lignes 814 et 816) **818** =

Section B – Montant de remplacement visé par règlement (MRVR)

Entrez 65 % de la base salariale (ligne 818) moins 5 % de la base salariale relativement au nombre de jours civils en 2013 dans l'année d'imposition, et moins 10 % de la base salariale relativement au nombre de jours après 2013 dans l'année d'imposition (utilisez la formule de la ligne 820 du guide) **820** =

Inscrivez le montant de la ligne 820 à la ligne 502 de la Partie 4, sauf si le calcul du maximum global pour le MRVR s'applique à vous. (Voir le guide pour une explication et un exemple du maximum global pour le MRVR)

Partie 6 – Coût des projets

Les renseignements demandés dans cette section doivent être fournis pour **tous** les projets de RS&DE ayant fait l'objet d'une demande dans l'année. Les dépenses doivent être enregistrées et attribuées sur une base de projet.

750	752	754	756
Titre du projet ou code d'identification	Traitements ou salaires dans l'année d'imposition (Total des lignes 306 à 309)	Coûts des matériaux dans l'année d'imposition (Total des lignes 320 et 325)	Dépenses relatives aux contrats de RS&DE effectuée pour votre compte dans l'année d'imposition (Total des lignes 340 et 345)
1			
2			
3			
4			
5			
Total			

Dépenses pour les activités de RS&DE que vous avez exercées au Canada (ligne 400 moins lignes 307, 309, 340, 345 et 370) **605**

En fonction du total inscrit à la ligne 605, estimez en pourcentage la provenance du financement de la RS&DE effectuée dans votre organisation.

		Sources canadiennes (%)	Sources étrangères (%)
Financement interne	600	<input type="text"/>	
Sociétés mères, filiales et sociétés affiliées	602	<input type="text"/>	604 <input type="text"/>
Subventions fédérales (n'incluez pas les fonds ou les crédits d'impôt obtenus comme encouragements fiscaux à la RS&DE)	606	<input type="text"/>	
Contrats fédéraux	608	<input type="text"/>	
Financement provincial	610	<input type="text"/>	
Contrats de RS&DE effectuée pour le compte d'autres entreprises	612	<input type="text"/>	614 <input type="text"/>
Autre financement (p. ex. universités, gouvernements étrangers)	616	<input type="text"/>	618 <input type="text"/>

À des fins statistiques, indiquez si les travaux que vous avez exécutés correspondent au domaine de la recherche pure ou appliquée (afin de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques) ou du développement expérimental (afin de réaliser un avancement technologique) :

620 1 Recherche pure ou appliquée **622** 1 Développement expérimental

Inscrivez le nombre d'employés de RS&DE en équivalents temps plein (ETP) :

Scientifiques et ingénieurs	632	<input type="text"/>
Technologues et techniciens	634	<input type="text"/>
Gestionnaires et administrateurs	636	<input type="text"/>
Autres employés de soutien technique	638	<input type="text"/>

Partie 8 – Liste de contrôle pour votre demande

Pour vous assurer que votre demande est complète, vérifiez que vous avez :

- utilisé la version la plus récente du formulaire T661
- indiqué la méthode choisie pour la compilation de vos dépenses de RS&DE à la section A de la partie 3
- rempli la partie 2 pour chaque projet
- rempli l'annexe T2SCH31 ou le formulaire T2038(IND) pour demander les CII pour vos dépenses de RS&DE admissibles
- rempli le(s) formulaire(s) T1145*, T1146**, T1174*** et/ou T1263****, ainsi que les documents requis, s'il y a lieu

Pour accélérer le traitement de votre demande, assurez-vous que vous avez :

- rempli le formulaire T2, *Déclaration de revenus des sociétés* ou le formulaire T1, *Déclaration de revenus et de prestations*
- rempli le formulaire de demande de crédit d'impôt provincial et/ou territorial approprié
- conservé les documents afin d'appuyer les travaux de RS&DE exécutés et les dépenses de RS&DE que vous demandez
- coché les cases 231 et 232 à la page 2 de la déclaration de revenus des sociétés pour indiquer que vous y avez joint le formulaire T661 et l'annexe T2SCH31

* Formulaire T1145, *Convention pour attribuer l'aide pour la RS&DE entre personnes ayant un lien de dépendance*
 ** Formulaire T1146, *Convention pour transférer des dépenses admissibles relatives à des contrats de RS&DE entre personnes ayant un lien de dépendance*
 *** Formulaire T1174, *Convention entre sociétés associées pour attribuer le traitement ou salaire d'employés déterminés pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)*
 **** Formulaire T1263, *Paiements à des tiers pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE)*

Partie 9 – Renseignements sur les préparateurs de demandes

Protégé B une fois rempli

Les renseignements demandés dans cette partie doivent être fournis pour chaque préparateur de demandes qui a accepté une contrepartie pour établir ou aider à l'établissement de ce formulaire de RS&DE. Une attestation est requise aux lignes 935, 970, et 975.

Une pénalité de 1 000 \$ peut être imposée si les renseignements demandés ci-dessous concernant le ou les préparateurs de demandes et les ententes de facturation sont manquants, incomplets, ou inexacts. Lorsqu'un préparateur de demandes a établi ou a aidé à l'établissement de ce formulaire de RS&DE, le demandeur et le préparateur de demandes seront solidairement responsable de la pénalité.

935 Un préparateur de demandes a-t-il participé de quelque manière que ce soit à l'établissement de cette demande au titre de la RS&DE?

- 1 Oui (remplissez le tableau des préparateurs de demandes ci-dessous et les lignes 970 et 975)
- 2 Non (remplissez les lignes 970 et 975)

Tableau des préparateurs de demandes

940	945	950	955	960	965
Nom du préparateur de demandes (société ou particulier)	Numéro d'entreprise	Code de l'entente de facturation (consultez les codes*)	Taux de facturation (pourcentage, taux horaire, quotidien, ou honoraire fixe)	Autre(s) entente(s) de facturation (maximum de 10 mots)	Total des honoraires payés, à payer, ou qu'on s'attend à payer
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
Total					

* Codes des ententes de facturation

Code	Genre d'entente de facturation
1	Entente à honoraires conditionnels – lorsque les honoraires sont fondés sur un pourcentage du crédit d'impôt à l'investissement gagné
2	Taux horaire
3	Taux quotidien
4	Entente à honoraire fixe (forfaitaire)
5	Autres ententes – décrivez l'entente dans la case 960 en 10 mots ou moins

970 Je, _____ atteste que les renseignements fournis dans cette partie sont complets et exacts.

Nom du signataire autorisé de la société ou du particulier
(en caractères d'imprimerie)

Signature

975

Année			Mois		Jour		

J'atteste que j'ai examiné les renseignements inscrits dans ce formulaire ainsi que dans les pièces connexes et qu'ils sont véridiques, exacts et complets.

165

Nom du signataire autorisé de la société ou du particulier

Signature

170

Date

175

Nom de la personne/firme qui a rempli ce formulaire

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis conformément aux paragraphes 37(1), 37(11), et 162(5.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (la Loi) et sont utilisés aux fins de vérification de la conformité, d'administration et de l'application des exigences du programme de la Recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).

Les renseignements peuvent aussi être utilisés pour l'administration et l'application d'autres dispositions de la Loi, y compris aux fins de cotisation, de vérification, de mesures d'exécution, de recouvrement, d'appel, et peuvent également être divulgués dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements, en conformité avec la Loi. Des renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner l'imposition de pénalités pécuniaires et des retards dans le traitement des demandes de la RS&DE.

Le numéro d'assurance sociale est recueilli conformément à l'article 237 de la Loi et est utilisé à des fins d'identification.

Les renseignements sont décrits dans la banque de renseignements personnels ARC PPU 441 « Recherche scientifique et développement expérimental », au chapitre sur l'Agence du revenu du Canada (ARC) de la publication Info Source. Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les individus ont droit d'accès, de rectification, et de protection de leurs renseignements personnels. De plus amples détails concernant les demandes de renseignements personnels à l'ARC et notre chapitre de l'Info Source sont disponibles au <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/tp/menu-fra.html>.